



Coordonnateur SPS

Extension de phase d'activité de niveau 1 conception vers niveau 1 réalisation



Durée

49.00 Heures
7 Jours

Référence

STD-SPSEXTN1



Pré Requis

- Pour la phase Réalisation le candidat doit justifier d'une expérience de 5 ans en contrôle de travaux, ou ordonnancement, ou pilotage et conduite de travaux et/ou Maîtrise d'Oeuvre d'exécution ou maîtrise de chantier, ou dans la fonction de coordonnateur ou d'agent en matière de sécurité.
- Les candidats à ce stage devront avoir des aptitudes à prendre en charge des chantiers de grande importance.



Public Concerné

Personnes souhaitant exercer la fonction de Coordonnateur SPS sur des opérations de 1ère, 2ème et 3ème catégorie en phases Conception et Réalisation.

Objectifs :

- Pouvoir étendre le périmètre de ses interventions de coordonnateur SPS à des opérations de 1ère catégorie en phase de réalisation.
- Pouvoir ainsi intervenir sur tous types de chantiers de 1ère, 2ème et 3ème catégories en phases conception et réalisation.
- Pouvoir être amené à présider le Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT) requis lors des chantiers de catégorie 1.

Retrouvez le planning 2024 sur <https://www.formation-dekra.fr/planning-des-formations-csps-2024>

Contenu

Préalable :

Lors de l'inscription, le centre de formation valide le dossier de candidature par une analyse documentaire et un entretien vérifiant les connaissances générales et l'expérience professionnelle conformément aux exigences de l'arrêté du 26 décembre 2012.

MODULE SPECIALISE REALISATION

- La coordination en phase réalisation,
- L'harmonisation des P.P.S.P.S.
- Etude de cas.

MODULE COMPLEMENTAIRE LIE AUX PARTICULARITES DES OPERATIONS DE PREMIERES CATEGORIES

- Le C.I.S.S.C.T.

Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur qualifié, détenteur d'une attestation de compétence de formateur CSPS délivrée par l'OPPBTB



Moyens pédagogiques

- Exposés
- Exercices en sous-groupes suivant des pédagogies actives.
- Entraînement à la prise de parole en public, à l'écoute et l'argumentation.
- Etudes de cas visant à approfondir les bonnes pratiques.

Modalités d'évaluation

- Une évaluation a lieu en continu sous forme de QCM, exercices, études de cas et mises en situation.

- L'évaluation professionnelle par un jury indépendant selon le référentiel de formation de l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2012 est réalisée en fin de formation.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation de compétences de Coordonnateur SPS de Niveau 1 en Réalisation.

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

La formation « Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) » est enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) des formations certifiantes/habilitantes de France Compétence sous la référence RS5774.

En savoir plus sur notre page « Formations certifiantes RNCP/RS proposées par DEKRA » (<https://www.formation-dekra.fr/formations-certifiantes-rncp-rs-proposees-par-dekra>).

